

LE PAYSAGE, OUTIL ET PROJET POUR UNE AGRICULTURE EN TRANSITION VERS UN DÉVELOPPEMENT DURABLE ET HARMONIEUX DES TERRITOIRES

mars 2019, Régis Ambroise



Détail de la fresque du Bon Gouvernement à Sienne, Ambrogio Lorenzetti

Signé PAP, n°28

Soucieux d'assurer la transition énergétique et, plus généralement, la transition de nos sociétés vers le développement durable, 40 professionnels de l'aménagement se sont réunis en association afin de promouvoir le rôle central que les démarches de paysage peuvent jouer dans les politiques d'aménagement du territoire.

Relatant des expériences, analysant des processus, identifiant des méthodes, notre plateforme éditoriale diffuse périodiquement des notes et des billets pour approfondir le débat et faciliter la diffusion des initiatives conduites par les territoires.

Ce mois-ci, le Signé PAP est proposé par Régis AMBROISE, agronome et urbaniste, ex-chargé de mission paysage auprès des ministères en charge de l'Équipement, puis de l'Environnement puis de l'Agriculture, membre du comité d'experts en charge de préparer le texte de la Convention Européenne du Paysage, membre du collectif PAP.

Merci de la diffusion que vous pourrez donner à cet article !

Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, les paysans disposaient pour vivre des ressources naturelles qu'ils trouvaient sur place, l'eau, le sol, la flore et la faune, les pierres, le vent et le soleil. Ils ont su les disposer selon quelques grands principes d'aménagement dont sont issues les formes que nous appelons aujourd'hui **structures paysagères** : bocage, marais, champs ouverts, terrasse, steppes, huertas... (J. Cabanel, 2006). Les paysans possédaient une connaissance précise de leur terroir, de ses contraintes et de ses potentiels locaux, afin de réussir à l'aménager au mieux. Dans certaines régions, la toponymie illustre la fierté des paysans devant la qualité de leur travail incarnant leur culture paysagère paysanne : le Pré Coquet, le Crêt Joli, Bellecombe...

**Paysages de
l'après-pétrole
Collectif**



Commune de Bellecombe, Haut-Jura

Au XX^e siècle, la nécessité de connaître aussi précisément les caractéristiques du territoire et son organisation spatiale va s'évanouir avec l'avènement de nouveaux matériaux et énergies, le charbon puis d'autres ressources fossiles dont le pétrole et le gaz. Les engrais chimiques et les phytosanitaires issus de ces mêmes ressources rendent obsolètes la maîtrise de la rotation des cultures ; les engins mécanisés fonctionnant au fuel appellent un aménagement foncier comportant l'accroissement de la taille des parcelles et la suppression des éléments arborés, des murets et des rigoles ; l'électricité permet de conserver et de transformer les aliments loin des lieux de production, contribuant à distendre les liens avec les consommateurs.

Avec la mise en place de ce nouveau modèle d'agriculture « pétrolière », la connaissance du paysage perd son utilité et n'est plus enseignée dans les écoles d'agriculture et d'agronomie. Aujourd'hui, ce modèle est en crise : si les risques de famine ont disparu, on sait maintenant qu'un tel modèle pollue l'eau, les sols, l'air et les aliments. Il a provoqué l'exode rural et désertifié des régions entières en contribuant à la dégradation des paysages créés par les générations précédentes ou à leur enrichissement. Ce système fondé sur un usage intensif des ressources fossiles, notamment du pétrole et du gaz, contribue de façon importante au réchauffement climatique (F. Papy, 2016). Les enjeux d'un changement de système sont donc multiples : nourrir la planète avec un meilleur régime alimentaire, mettre un terme aux pollutions de l'agriculture industrielle, inventer un type d'agriculture réduisant sa production de gaz à

effet de serre voire réussissant à les stocker, relancer des activités agricoles dans les campagnes et les villes tout en améliorant la qualité du cadre de vie des populations (Solagro, 2013).

Une approche paysagère peut contribuer à résoudre ces défis auxquels des agriculteurs, des agronomes, des citoyens toujours plus nombreux ont tenté de trouver des solutions.

L'apport du paysage à l'agriculture

Dans ses définitions, la Convention européenne du paysage fait référence aux enjeux du développement durable et à la qualité du cadre de vie. C'est dans cet esprit que seront présentés les éléments clefs de ce que nous appelons une démarche paysagère dont l'objectif est de « guider et harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales » (Convention européenne du paysage, 2000). Comment le paysage peut-il devenir un outil pour guider la mise en œuvre d'une agriculture contribuant au développement durable des territoires, et faire l'objet d'un projet pour conduire à plus d'harmonie des cadres de vie et des modes d'organisation entre les gens (J.-S. Laumond, R. Ambroise, M. Benoît, 2017) ?

L'approche paysagère se fonde sur quelques principes (R. Ambroise, O. Marcel, 2015).



Simplification du paysage (R. Sauvaire)



Fermeture du paysage (R. Ambroise)



Rurbanisation des campagnes (F. Bonneaud)

- **S'appuyer sur la connaissance des ressources naturelles et humaines de chaque territoire**

Chaque région possède des caractères géomorphologiques, climatiques et historiques que les aménageurs doivent prendre en compte quand ils visent une transition pour ces territoires. Dans les périodes les plus fastes, les paysans ont réussi jadis à nourrir une population nombreuse en utilisant leurs seules ressources locales. Renouer avec ce que le paysage révèle des potentiels agronomiques naturels d'un lieu et des savoir-faire anciens qui ont su les exploiter enrichit alors notre capacité à innover à partir de la réalité du territoire (J.-P. Deffontaines, Pascal Thinon, 2001).

- **Renforcer les approches intégrées et multifonctionnelles à l'échelle des exploitations et des territoires**

A l'encontre des principes actuels d'aménagement fondés sur le concept de zonage monofonctionnel, extrêmement coûteux en termes énergétique et spatial, les démarches paysagères recherchent le multi-usage des sols aux différentes échelles afin de mettre en œuvre des systèmes de production adaptés aux potentiels locaux, améliorant la biodiversité, la qualité et la quantité de l'eau, produisant de l'énergie, stockant des gaz à effet de serre et contribuant à la qualité des paysages pour le bien-être des agriculteurs et des populations.

- **Impliquer les populations**

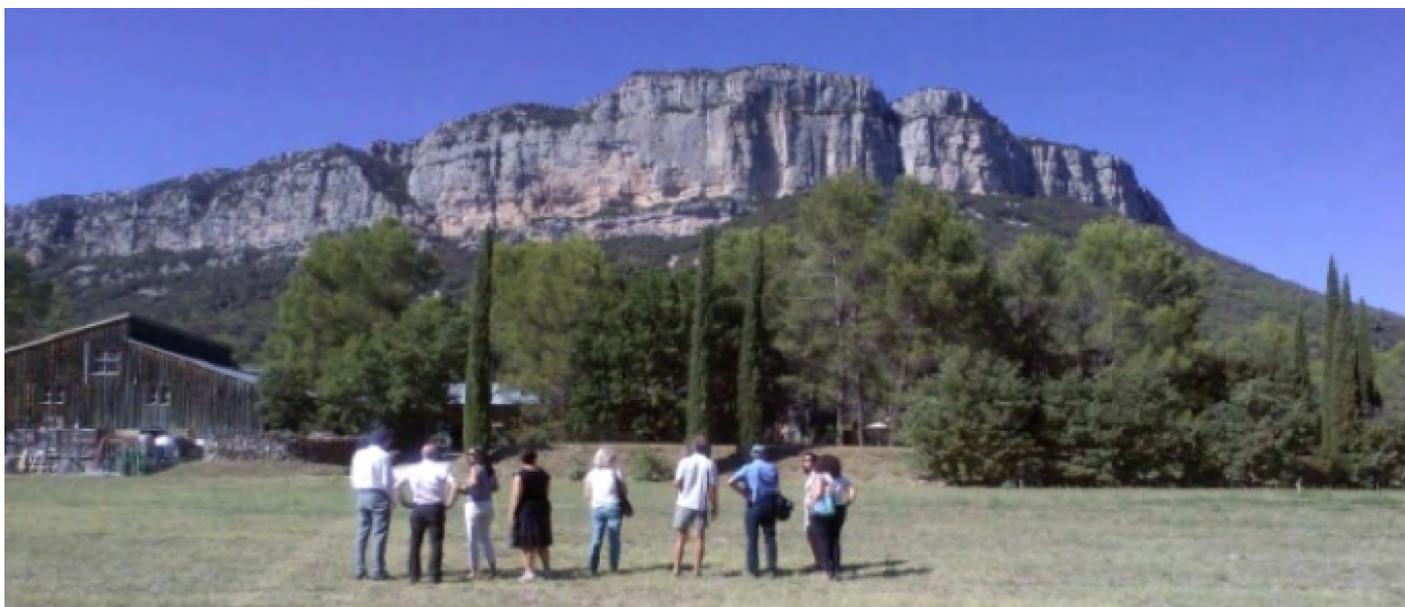
Trouver des solutions multifonctionnelles, pertinentes et économes implique de savoir tirer parti de connaissances multiples. Les démarches paysagères donnent une grande place au recueil des différents savoirs et à l'écoute de ceux qui habitent, vivent et agissent sur un territoire. Pour

l'agriculteur en tant que professionnel, la « partie de territoire »¹ qu'il travaille est un espace de production qu'il aménage et modèle selon des objectifs agronomiques. Cette même « partie de territoire » est vécue et « perçue par les populations » comme une ressource environnementale et un cadre de vie (R. Ambroise, M. Toublanc, 2010). Les démarches paysagères mettent en relation les agriculteurs avec d'autres habitants dont les savoirs et sensibilités sont autres afin d'imaginer ensemble des projets plus collectifs. Cela conduit les agriculteurs à s'ouvrir à de nouveaux partenariats techniques et/ou financiers et à être mieux reconnus.

- **Oser parler de beauté et d'harmonie**

L'agriculture industrielle n'a pas produit de paysages diversifiés de grande qualité, et qui soient reconnus comme tels par la société. Telle n'était pas la commande faite aux agriculteurs. Aujourd'hui, ceux-ci sont en droit d'espérer un mieux-être, une meilleure santé et qualité de vie à partir de nouvelles ressources. C'est ce qui les pousse à s'engager dans des changements de leurs méthodes de travail, de leurs modes de vie comme de leurs relations aux autres. Le paysage productif et écocompatibles exprime la qualité de leur projet de transition. Il offre sa beauté à tous, à eux comme aux habitants et aux visiteurs. Cette harmonie nouvelle résulte des échanges engagés avec leurs partenaires : collectivités, associations environnementales, consommateurs,

¹ En référence à la définition donnée par la convention européenne du paysage : « le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations », Convention européenne du paysage, 2000.



Regards et savoirs croisés sur le paysage (R. Ambroise)

randonneurs. Montrer, discuter, dessiner la qualité des nouveaux projets fait partie du travail à mener lors de démarches paysagères menées de conserve avec les agriculteurs.

Du diagnostic au projet et à sa mise en œuvre, ces principes seront pris en compte tout au long d'un processus engagé par les agriculteurs afin d'adapter leurs systèmes d'exploitation aux enjeux actuels. Les outils de ces démarches complètent ceux dont ils se servent habituellement avec leurs conseillers : visites de terrain en groupe, méthode des regards et savoirs croisés à l'échelle du territoire et des exploitations, analyse des cartes et plans anciens, réalisation de dessins, croquis, photos comme support aux discussions.

Les nouveaux paysages agricoles de l'après-pétrole

Des agriculteurs de plus en plus nombreux inaugurent de nouvelles manières de produire, de commercialiser et de nouer des relations avec le reste de la société. Ils contribuent ainsi à un développement plus durable et harmonieux de leurs territoires (R. Ambroise, M. Toublanc 2015). Les solutions qu'ils inventent diffèrent selon les territoires. On peut regrouper les situations en trois grands types.

- **Les régions à fortes contraintes géomorphologiques et climatiques : mettre en valeur toutes leurs qualités**

Dans les régions peu adaptées à l'industrialisation agricole du fait de l'altitude, de la pente ou de l'humidité, les agriculteurs qui y ont poursuivi leur activité ont mis en place des systèmes d'exploitation dont s'inspirent les méthodes de l'agriculture durable. Ne pouvant utiliser massivement les engins mécanisés ni les intrants chimiques, ces agriculteurs ont continué à utiliser au mieux leurs ressources naturelles. Ils communiquent sur la qualité de leurs produits à partir de labels bio ou d'appellation d'origine protégée. Au sein des AOP, ils adoptent des cahiers des charges imposant la réduction des engrais et traitements chimiques et revendiquent le lien entre qualité des produits et qualité de l'environnement. Ils refusent l'élevage hors sol et l'apport de fourrages issus de territoires extérieurs à leurs périmètres d'appellation, et intègrent donc dans leurs cahiers des charges la mise à l'herbe des troupeaux, ce qui les conduit à valoriser l'ensemble de leur territoire et pas seulement les terres planes qu'ils auraient pu intensifier au détriment des terres en pente ou difficiles d'accès. Les paysages restent ainsi ouverts et entretenus. De même les viticulteurs de pente apportent-ils une grande attention à l'organisation spatiale de leur terroir. Ils réduisent les grandes parcelles pour prévenir l'érosion, conservent des terrasses en pierres sèches, respectent la diversité des sols tout en organisant le parcellaire pour permettre un minimum de mécanisation avec des engins adaptés (R. Ambroise, P. Frapa, S. Giorgis, 1989). Ils tentent aussi de convaincre leurs élus, en charge des documents d'urbanisme, de protéger les points de vue sur les paysages viticoles et d'y aménager les sentiers qui structurent ces espaces (C. Herbin, 2015).



Agroforesterie sur prairie pâturée dans les Pyrénées (R. Sauvaire)

Suite au départ massif des paysans dans les années 1970, c'est d'abord dans ces régions que le rôle de l'agriculture dans l'entretien des paysages est apparu de façon évidente. Avant la mise en place de politiques nationales ou européennes, les agriculteurs restant sur place ont trouvé auprès des élus et de la population des partenaires techniques et financiers avec lesquels travailler. Plutôt que de chercher à toujours s'agrandir, ces agriculteurs ont valorisé leurs potentiels en développant des activités d'accueil ou favorisant la vie locale comme l'entretien des chemins, le déneigement, le travail de guide ou de moniteur (R. Ambroise, F. Bonneaud, V. Brunet-Vinck, 2000).

Qualité des produits, de l'environnement, des paysages et de l'accueil, tel est la formule qui résume la façon dont ils sont passés sans rupture de l'avant à l'après-pétrole.

- **Les régions d'agriculture industrielle : imaginer un aménagement foncier au service de l'agro-écologie**

Les pollutions et gaz à effet de serre induits par l'agriculture industrielle convainquent un nombre grandissant d'agriculteurs et d'agronomes de s'engager dans une transition vers des systèmes « agro-écologiques » qui se libèrent des ressources fossiles et mettent à contribution des processus naturels de régulation : allongement des rotations, polyculture-élevage, usage de semences paysannes, non labour, couverture des sols hivernale, agroforesterie etc. Trop souvent pourtant ils négligent le fait que l'agro-écologie ne pourra se développer correctement dans le cadre spatial mis en place pour favoriser l'agriculture industrielle. Pour inventer une organisation du parcellaire agricole propre à faciliter l'adoption de l'agro-écologie, les approches paysagères cherchent à mieux connaître les potentiels agronomiques naturels de chaque parcelle afin d'y relocaliser au mieux les cultures ou les herbages. Ces connaissances ont été négligées tant que le sol était considéré comme un simple support pour les cultures, les engrais et les phytosanitaires. A l'inverse, les résultats de l'agro-écologie sont améliorés quand les agriculteurs localisent les prairies permanentes et définissent les assolements et rotations de cultures en fonction des potentiels agronomiques des sols de chaque parcelle, partie de parcelle ou groupe de parcelles.

Les approches paysagères en agriculture convoquent également les connaissances des

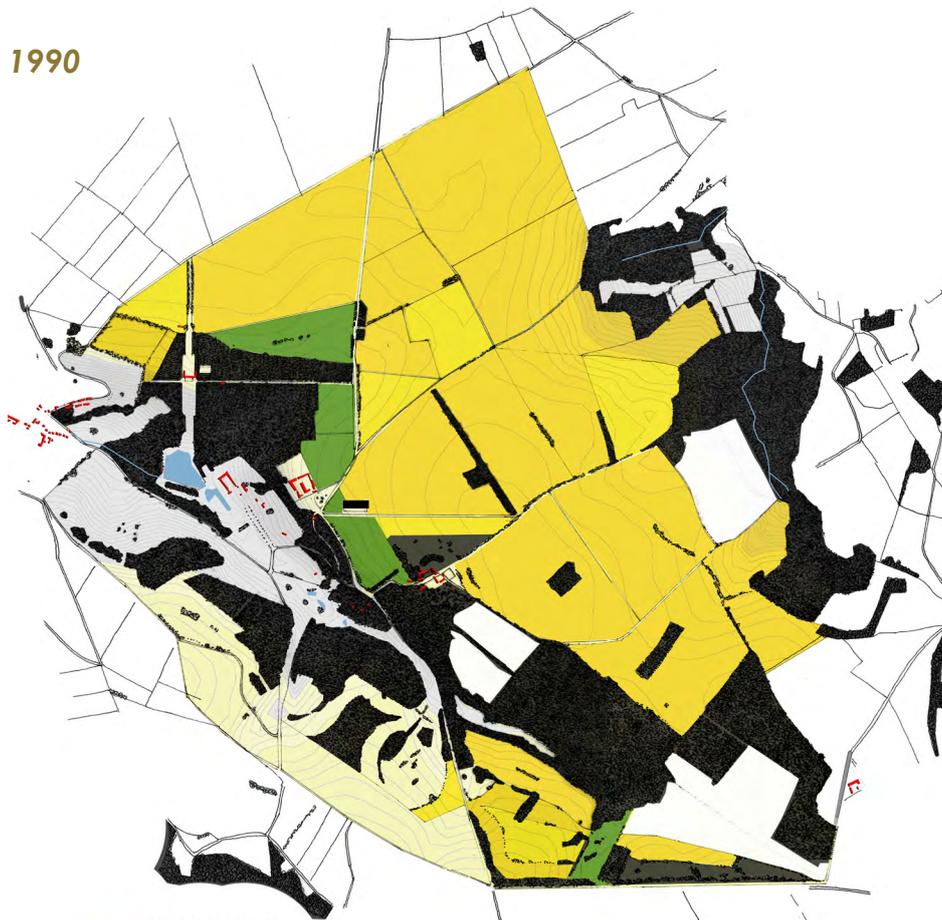
écologues du paysage. Les auxiliaires des cultures - les coccinelles, les carabes ou les syrphes qui se nourrissent des insectes qui les attaquent - ne s'éloignent pas au-delà d'environ 60 mètres des refuges où ils s'abritent : bandes enherbées, haies, bosquets, mares ou murets en pierre sèche. Un tel constat conduit à restructurer le parcellaire de façon à ce que les deux bordures d'une même parcelle soient disposées à moins de 120 mètres l'une de l'autre et ne reçoivent pas de traitements chimiques. La longueur des parcelles peut rester importante.

Ce critère, le respect des potentiels agronomiques et la prise en compte des questions d'érosion servent de base technique pour définir un nouvel aménagement foncier adapté à chaque contexte. Allant à l'encontre de la tendance à l'agrandissement des parcelles, ces nouvelles orientations amènent une restructuration importante des paysages, les rendant moins monotones et accentuant leurs caractéristiques naturelles.

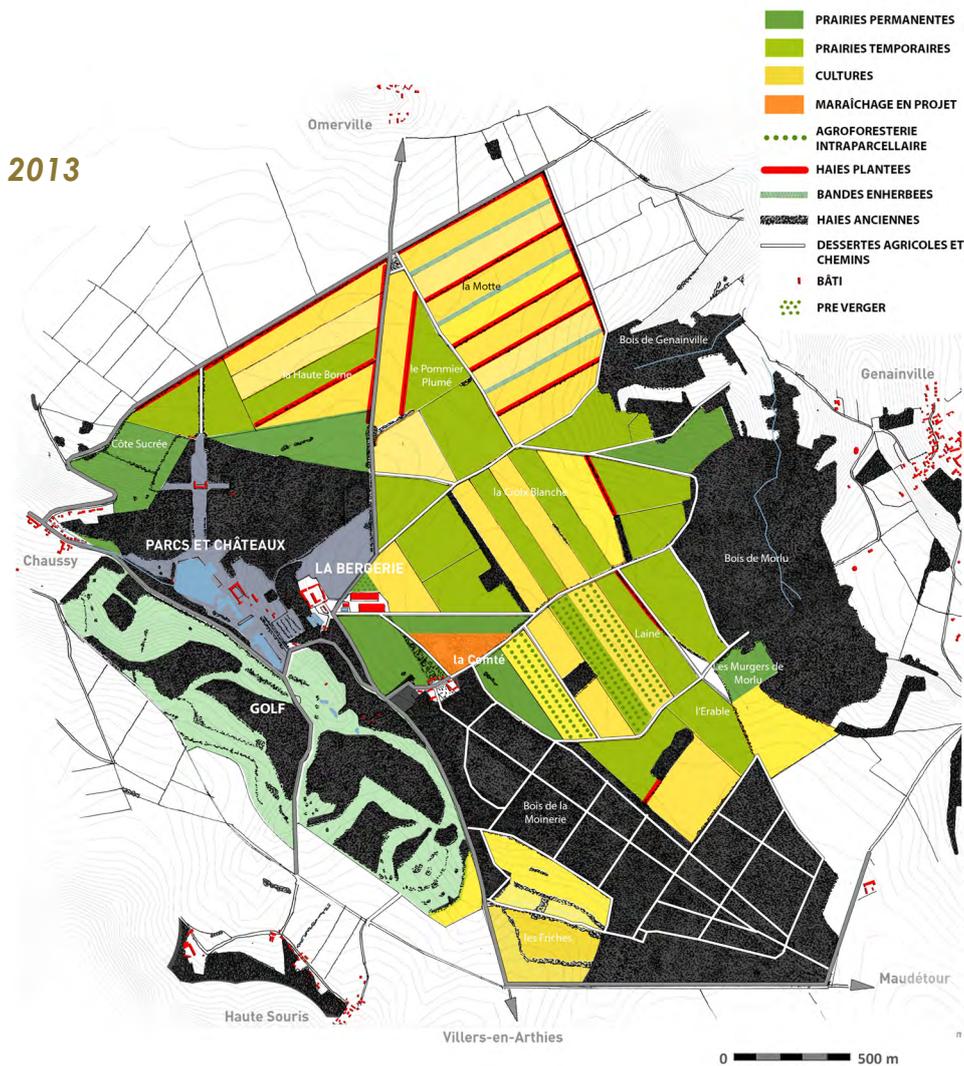
Par ailleurs, de nombreuses études ont décrit le rôle de l'arbre champêtre pour faciliter le drainage des eaux, lutter contre l'érosion, améliorer la biodiversité, filtrer les pollutions aériennes, stocker les gaz à effet de serre, embellir le paysage, produire du bois d'œuvre ou du combustible, abriter troupeaux et cultures du vent, de la pluie et du soleil... (C. Dupraz, F. Liagre, 2008). La replantation d'arbres champêtres devient alors une piste de travail pour s'engager dans l'agro-écologie. Une *localisation* bien choisie de ces plantations permet à ces arbres de remplir plusieurs fonctions à la fois. Elles seront facilitées par une approche paysagère attentive au sol et au climat, au type de structure arborée à privilégier selon chaque parcelle (haie, pré-verger, pré-bois, alignement, agroforesterie intra parcellaire ...) et au mode de taille et d'entretien à mettre en place (P. Labant 2010).

Mares, canaux, chemins empierrés, murets et terrasses en pierres sèches, murs de soutènement ou de séparation jouent un rôle important pour favoriser la biodiversité auxiliaire, lutter contre l'érosion et freiner les inondations, diversifier le paysage. Ils peuvent également retrouver une place comme composantes de l'aménagement foncier. La connaissance du fonctionnement, technique et visuel, des grands types de structures paysagères aidera les agriculteurs à localiser ces éléments de la façon la plus pertinente. Les

1990



2013



Conversion à l'agriculture biologique de la ferme de Villarceaux (370 ha) dans le Vexin : diversification des cultures, réintroduction d'animaux, réorganisation parcellaire et plantation d'arbres (plans de Baptiste Gallineau pour le Centre d'Ecodéveloppement de Villarceaux).

transformations paysagères résultant de ces choix sont aussi à débattre avec les habitants pour qu'ils comprennent ces orientations favorables au développement durable et en apprécient les améliorations en termes de cadre de vie (F. Bonneaud, T. Schmutz, 2010). En redonnant une place à l'arbre champêtre, à l'eau visible ou à la pierre sèche dans leurs systèmes de production, les agriculteurs renouent avec l'idée de joindre l'utile à l'agréable chère aux physiocrates du XVIII^e siècle.

- **L'agriculture urbaine et péri-urbaine : maîtrise foncière pour une agriculture contribuant à la composition urbaine**

Les zones commerciales et industrielles, l'habitat, les réseaux ferroviaires, automobiles ou aériens consomment les terres agricoles autour des villes. La spéculation foncière y est redoutable puisque le prix d'une parcelle urbanisable peut atteindre 20 fois le prix d'une terre agricole. Cependant, le mode de vie urbain suscite aussi, en réaction, un goût pour les lieux où il est possible de voir, toucher, sentir et goûter les composantes naturelles qui sont rares en ville : les plantes, les animaux, l'eau, la terre, l'arbre, la pierre et l'espace. Si les propriétaires fonciers pèsent pour pouvoir vendre leurs terrains agricoles au prix du terrain constructible, certaines collectivités territoriales, associations de citoyens ou fondations achètent des terres dans un objectif d'intérêt public et les louent à des agriculteurs moyennant des règles de gestion qui favorisent un développement durable et harmonieux du territoire.

Mettre en place des procédures réglementaires de protection des terres agricoles constitue

un premier pas indispensable pour endiguer un étalement urbain désastreux en termes de développement durable et de paysage. Toujours plus d'élus considèrent les zones agricoles comme des composantes de la ville durable à intégrer aux documents d'urbanisme pour qu'elles puissent jouer leur fonction nourricière, écologique, pédagogique et paysagère. Pour élaborer ces documents, les démarches paysagères facilitent les débats et la recherche des compromis indispensables par des visites collectives sur le terrain, l'utilisation des cartes et la réalisation de dessins prospectifs.

Certaines communes soutiennent les agriculteurs qui commercialisent leurs produits locaux : elles font la promotion, en particulier dans les cantines scolaires, des régimes alimentaires comportant moins de viande et de laitage, plus de légumes, de fruits, d'huile végétale et de céréales si possible en agriculture biologique. En retour, les agriculteurs s'engagent dans des modes de production agro-écologiques avec un impact favorable sur le paysage. Ils s'orientent également vers l'accueil des citadins et améliorent pour ce faire l'architecture des bâtiments et leurs abords (H. Cividino, 2018), ils organisent des ventes directes et des visites de ferme, ouvrent des sentiers de randonnée... Ces échanges entre agriculteurs et consommateurs urbains renforcent l'acceptation des mutations en cours. L'agriculture et la ville pétrolières avaient eu tendance à s'opposer voire à s'exclure. De nouveaux liens se tissent fondés sur les notions de bien-être, de santé, de qualité du cadre de vie et de solidarité (R. Janin, 2017).

Les jardins familiaux ont été créés autour des villes



Sentier tour de ville mettant en valeur la lisière entre un lotissement et les parcelles agricoles (R. Sauvaire)

au début du siècle passé. Ces lieux de production et de détente, dans lesquels les habitants retrouvaient un contact avec le vivant tout en cultivant des produits frais ont été mis à mal dans bien des communes soumises aux pressions urbaines. Aujourd'hui, de nouveaux jardins partagés se mettent en place au cœur des cités, dans les parcs urbains, les cours de copropriété, les délaissés ou les terrains en attente d'affectation. Les toitures se couvrent de plantes maraîchères et florales. L'émergence de ces usages crée de nouvelles esthétiques qui témoignent de l'attention que de nombreux citoyens portent désormais à leur environnement, à leur alimentation ainsi qu'aux liens sociaux qu'ils génèrent.

Dans chaque situation ou contexte, une solution nouvelle ou déjà inventée ailleurs peut contribuer à ces transformations dans lesquelles les approches paysagères jouent un rôle clef aussi bien pour aider les agriculteurs à réaménager leur espace de production que pour faciliter leurs relations avec les différentes composantes de la population et engager ensemble la mise en œuvre de projets plus harmonieux.

Le paysage devient alors ce qui rassemble tous les acteurs d'un territoire.

Bibliographie

- *Pays et paysages de France*, J. Cabanel, éditions du Rouergue, 2006.
- *Le défi climatique, nouvelle donne pour l'agriculture*, F. Papy, in *Le courrier de l'environnement de l'INRA*, n°66, avril 2016.
- *Afterres 2050*, Solagro, 2013.
- *Convention européenne du paysage*, Conseil de l'Europe, 2000.
- *Réaménagement foncier territorial et agro-écologique dans la vallée de la Bruche : le paysage au cœur des enjeux comme outil et projet*, J.-S. Laumond, R. Ambroise, M. Benoît, *Agriculture, Environnement et Société* volume 7, 2017.
- *Aménager les paysages de l'après pétrole*, R. Ambroise, O. Marcel, Editions Charles Léopold Mayer, 2015.
- *Des entités spatiales significatives pour l'activité agricole et pour les enjeux environnementaux et paysagers, contribution à une agronomie du territoire*, J.-P. Deffontaines, Pascal Thion in *Le courrier de l'Environnement de l'INRA*, N° 44, 2001.
- *Projet d'exploitation agricole et paysage*, R. Ambroise, M. Toublanc, F. Bonneaud, APPORT, IFV, 2009.
- *Paysage et agriculture, pour le meilleur !*, R. Ambroise, M. Toublanc, Educagri-éditions, 2015.
- *Paysages de terrasses*, R. Ambroise, P. Frapa, S. Giorgis, Edisud, 1989.
- *Gestion des paysages viticoles*, C. Herbin, IFV, 2015.
- *Agriculteurs et Paysages, dix exemples de projet de paysage en agriculture*, R. Ambroise, F. Bonneaud, V. Brunet-Vinck, Educagri-éditions, 2000.
- *Agroforesterie, des arbres et des cultures*, C. Dupraz, F. Liagre, Editions France Agricole, 2008.
- *Principes d'aménagement et de gestion des systèmes agroforestiers*, P. Labant, PAGESA, AFAHC, 2010.
- *Paysage et aménagement foncier agricole et forestier*, F. Bonneaud, T. Schmutz, Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire, 2010.
- *Nouvelles agricultures, nouvelles architectures agricoles*, H. Cividino, Le Moniteur, 2018.
- *La ville agricole*, R. Janin, Ed. Openfield 2017.